

[Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.](#)



Nous sommes dans l'impossibilité d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux. Vous trouverez ci-dessous le message de Mme Catherine BOTTERON, Maire de Châtillon-le-Duc :

« Les élections municipales des 15 Mars et 28 Juin dernier se sont déroulées dans un contexte inédit de crise sanitaire durant laquelle toutes les personnes volontaires élus, personnel et bénévoles ont été mobilisés au sein d'une cellule de crise pilotée en mairie. Merci à toutes celles et ceux qui, dans un grand élan de générosité, ont contribué à rassurer nos administrés, par la confection de masques alternatifs, courses, veille téléphonique, actions au sein de la cellule de crise.

Notre liste unie autour d'un projet cohérent pour la commune a remporté les élections municipales. Animés par la volonté de nous engager au service de notre collectivité pour l'ensemble des administrés, nous formons une équipe renouvelée, dynamique et soudée.

La crise sanitaire, économique et sociale nous mobilisera à nouveau en 2021.

Nous serons attentifs auprès des personnes les plus fragiles, nos séniors avec le concours des membres du CCAS.

Nous serons attentifs aux jeunes générations scolarisées dans nos établissements d'enseignement avec le concours des personnels communaux aux côtés des enseignants.

Nous serons attentifs aux acteurs économiques et au monde associatif touchés par la crise.

Nous serons acteurs de la commande publique en portant nos efforts d'investissement sur la rénovation et l'amélioration énergétique des écoles, mairie, église,

Nous serons attentifs à nos espaces naturels arborés et forestiers.

En concertation avec Grand Besançon Métropole, nous engagerons des investissements mutualisés sur des voiries communales transférées. Nous

poursuivrons avec les services de GBM les recherches et études concernant les eaux pluviales sur les secteurs sensibles.

Le développement de l'urbanisme s'accélère avec de nouvelles constructions, ce qui engendre une croissance de notre population avec un rajeunissement source de dynamisme.

La qualité de vie est reconnue à Châtillon-le-Duc, son environnement naturel, sa situation géographique, son dynamisme avec le concours des associations, contribue largement à son attractivité.

Pour l'année 2021 je vous adresse en mon nom et celui de la municipalité nos meilleurs vœux de santé, vitalité, sérénité, bonheur et prospérité.

Bien sincèrement,

Catherine Botteron

Maire de Châtillon-le-Duc »



Tableau : Jean Paris

Déneigement

Le déneigement des voiries communales est assuré par la commune et un prestataire privé, le déneigement des voiries départementales est assuré par le Conseil Départemental.

La commune a été divisée en deux secteurs :

- Le 1^{er} secteur (Cayenne, Sondes, Genêtres, Mazarin, Clos du Fort, Grande charrière, Sorentines) est attribué à un prestataire privé
- Le second secteur est déneigé par le personnel communal

Pour tous signalements urgents, vous pouvez contacter la mairie au 06 66 45 55 49 ou au 07 88 12 21 93.

Eclairage Public

Si vous constatez une panne de l'éclairage public, vous pouvez contacter la mairie au 03 81 58 86 55 ou par mail à mairie@chatillon-le-duc.fr

Pour cela, veuillez à bien préciser le secteur, notamment : nom de la voie et numéro de maison le plus proche du ou des lampadaire(s), ou toute autre indication.

Depuis le 2 janvier 2021, un couvre-feu a été instauré. Toutes vos sorties entre 18h00 et 6h00 du matin doivent être effectuées avec une attestation. Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>

En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Numéro d'urgence Elus de la commune :

06 66 45 55 49 ou 07 88 12 25 40

*Bonne semaine à tous !
Le maire et l'équipe communication.*

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : www.chatillon-le-duc.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.